

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département
de la Haute-Savoie

Arrondissement de
Saint-Julien-en-Genevois

DÉCISION

N° 2026 – 010

Objet : Contrat de sécurité « formule abonnement Securitas Assure » pour le château

Le Maire de Vétraz-Monthoux,

En application de l'article L. 2122-22 4^e du code général des collectivités territoriales et des délégations qui lui ont été accordées par le conseil municipal par délibération n°2021.061 du 17 mai 2021,

Vu le code de la commande publique, et notamment son article R. 2122-8,

Considérant que la Commune a acquis un château sis 2, Place de l'Eglise et souhaite le protéger de toute intrusion ;

Considérant la demande de devis effectuée auprès de l'entreprise SECURITAS TECHNOLOGY ;

Considérant le devis fourni par l'entreprise SECURITAS TECHNOLOGY concernant la location du matériel, la maintenance et la télésurveillance pour un montant de 289,00 € HT par mois, pour la « formule Abonnement Securitas Assure » pour une durée de 48 mois, ainsi que 36 € HT annuel de frais de gestion, et de 1 348,00 € HT de frais d'installation.

DÉCIDE

ARTICLE 1 : De conclure un contrat pour la maintenance et la télésurveillance d'un système anti-intrusion avec l'entreprise SECURITAS TECHNOLOGY, Agence Auvergne Rhône-Alpes, situé ZA Les Glaïsins – 8 avenue du Pré Closet, 74490 ANNECY-LE-VIEUX, ayant les conditions précitées.

ARTICLE 2 : De signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion du contrat à intervenir avec l'entreprise retenue.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours gracieux auprès de Monsieur Le Maire de Vétraz-Monthoux ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.

Vétraz-Monthoux, le 12 février 2026

Le Maire,
Patrick ANTOINE,

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte télétransmis en sous-préfecture de Saint-Julien-en-Genevois, le publié ou notifié le

